

NOUVEAUX
RESULTATS
DE
L'IMPCF



UN ESPOIR
POUR
DEMAIN
EN FAVEUR
DE LA
BIODIVERSITE

RECOMMANDATIONS POUR RECONSTITUER LES POPULATIONS DE PERDRIX ROUGE

APPLICATIONS PRATIQUES DES RECHERCHES RECENTES ET EN COURS
DE L'IMPCF POUR UNE CHASSE DURABLE (2014-2017) - AVRIL 2018

Ces travaux ont pour but d'améliorer la survie et la reproduction de l'espèce en nature.

A / Réalisez des comptages au printemps et en été selon les méthodes standardisées et un diagnostic des milieux en vue d'aménagements efficaces avec l'appui du Service technique de votre Fédération de Chasseurs.

Deux cas se présentent :

- A.1- Soit vous disposez de plus de 5 couples aux 100 ha au printemps : dans ce cas vous gérez votre population en ajustant les prélèvements à la reproduction annuelle, en instaurant un PMA journalier et saisonnier avec un carnet de prélèvement (Ex : 2 perdrix par jour et 10 par saison), en limitant les jours de chasse (3 par semaine), en autorisant la chasse que le matin afin de permettre aux oiseaux de se regrouper et de reconstituer leur structure sociale. Vous pouvez renforcer les populations en été afin de préserver votre population autochtone (dans ce cas le point B vous concerne aussi) mais surtout vous ne lâchez pas de perdrix de tir pendant la chasse. Vous pouvez mettre en place aussi un Plan de chasse, PGCA etc...
- A.2 - Soit la densité est inférieure au cas A.1 alors il faut reconstituer les populations par des lâchers en été selon les recommandations précisées en B. Munissez tous les oiseaux d'une bague métallique, tenez à jour un registre et demandez impérativement aux chasseurs de mentionner les oiseaux bagués et non bagués sur le carnet de prélèvement. Gérer c'est aussi et surtout évaluer ses résultats.

B / Vous souhaitez procéder à un repeuplement ou à un renforcement en été, quelques conseils :

- B.1- Quels oiseaux utiliser ? Utilisez des perdrix génétiquement améliorées et surtout éduquées à la vigilance envers l'homme et les prédateurs (protocole IMPCF-1). Deux éleveurs ont collaboré à nos travaux en appliquant notre protocole d'éducation et l'amélioration génétique : Elevage M. Mille (Lançon de Provence-13 : Tel :04-90-42-82-25) et Elevage M. Ruas (Ceyrac-30 : Tel : 04-66-35-73-22).
- B.2- Combien lâcher d'oiseaux sur votre territoire ? Selon vos objectifs de reconstitution pour une chasse durable lâchez en été 1 oiseau pour 2 ha par groupes de 10 à 15 dans des parquets de pré lâchers de 3 à 6 m² protégés des sangliers et des prédateurs (fers à béton et double grillage de protection à mailles de 2cm au plus) avec de l'eau renouvelée fréquemment et des graines au sol : blé ou mieux un mélange de plusieurs graines destinées aux volailles de qualité. On étudie un vermifuge adapté à ajouter à l'eau ou au gravier.
- B.3- Quand lâcher ? En été et pas plus tôt que 3 semaines avant la date d'ouverture de la chasse soit en moyenne vers le 20 août en zone de garrigues et vers le 15 septembre en zone de vignes si les ouvertures sont décalées. Les oiseaux ont été éduqués en élevage. Il est donc inutile de les lâcher trop tôt pour éviter des pertes jusqu'à l'ouverture. L'âge optimum des oiseaux lâchés est de 12 à 13 semaines pas plus.
- B.4- Comment procéder aux lâchers ? Appliquez la recommandation B.2 en ne conservant les oiseaux que 4 jours en parcs : libérez d'abord les 3/4 des oiseaux de chaque parquet et le quart restant 3 jours après pour servir d'appelants et fixer les oiseaux sur le terrain.
- B.5- Comment gérer ensuite les prélèvements de perdrix ?
 - B.5.1- Si votre territoire comporte une partie en garrigues et une partie de cultures dont la vigne : évitez deux ouvertures, ouvrez dans ce cas la chasse de la perdrix à l'ouverture des vignes.
 - B.5.2- Instaurer un PMA journalier et saisonnier ainsi qu'un carnet de prélèvement en demandant aux chasseurs de noter le nombre d'oiseaux bagués et non bagués prélevés.
 - B.5.3- Limitez la chasse de la perdrix à 3 jours par semaine et fermez la chasse de la perdrix au plus tard le 11 novembre.
 - B.5.4- N'autorisez la chasse de la perdrix que le matin (arrêt de la chasse de la perdrix à 12h) : la perdrix est une espèce sociale qui a besoin de se regrouper pour survivre.
 - B.5.5- Recommandez aux chasseurs de laisser 4 à 5 oiseaux par compagnie sur le terrain en fin de chasse pour assurer une meilleure survie et plus de stabilité spatiale de la population en hiver.

L'IMPCF continue ses recherches sur la participation des perdrix à la reproduction et sur l'éducation des oiseaux (phase 2). Ce programme a été financé par les 18 FDC adhérentes en 2017 à l'IMPCF(04-05-06-07-11-12-13-2A-2B-26-30-34-43-48-66-81-83-84)- la Fédération Nationale des Chasseurs- la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA – Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Rédacteur : Dr JC.Ricci. Directeur scientifique de l'IMPCF- avril 2018.

Programme réalisé avec : F.Allier (Ceyrac)-P.Augé (La Couvertoirade)-D.Cristol (La Couvertoirade)-N.Laguillat (Montagnac) - H.Lasselín (La Couvertoirade)- M.Mille (Lançon) -M.Narce (IMPCF)-J.Roux (Montagnac-30)-M.Ruas (Ceyrac)- R.Valentin (ACCL Lançon) et L.Massat-N.Froustey-D.Testoud et A.Frostin : étudiants stagiaires IMPCF en 2017 et 2018.

INSTITUT MEDITERRANEEN DU PATRIMOINE CYNEGETIQUE ET FAUNISTIQUE

Domaine Expérimental Agri-Environnement. Site «Les Bouillens».F -30310 VERGEZE

Tél :04-66-35-93-15 Fax :04-66-35-93-16-Email : instmed@impcef.com -Site Web <http://www.impcf.eu>

SIRET: 41278743400031 - NAF –APE : 7219Z : Recherche et Développement en autres Sciences Physiques et Naturelles.